



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-375**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1137053-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNE ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE RESTAURATION DE LA FACADE OCCIDENTALE ET DES ADOSES DE
L'EGLISE DE LA MADELEINE - 4 LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Reine MERGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE RESTAURATION DE LA FACADE OCCIDENTALE ET DES ADOSSES DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE - 4 LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'église Sainte Madeleine nommée église de la Madeleine, place des Prêcheurs à Aix-en-Provence est classée au titre des Monuments Historiques depuis le 24 octobre 1988. Elle a été construite pour un couvent dominicain de 1691 à 1703 par l'architecte Laurent VALLON. La façade principale est ensuite remaniée par l'architecte aixois Henri REVOIL de 1855 à 1860.

Ce site est fermé au public depuis 2006 car la Ville d'Aix en Provence a entamé un ambitieux programme de sauvetage et de restauration de l'édifice ainsi que des œuvres d'art qu'il contient.

Depuis 2008, des problèmes de stabilité de l'édifice ont conduit à d'importants travaux de confortement, de stabilisation et de réfection des toitures. Les parties hautes intérieures ont également été restaurées : aujourd'hui, les problèmes de structures ont été résolus et le bâtiment a été mis hors d'eau pour la partie principale. Eu égard à l'état général et aux projets d'aménagement de la place des Prêcheurs, la tranche de travaux dont il est question ici portera sur le flanc sud de l'église et la façade principale. Le programme, issu de concertations avec les divers services de l'Etat chargés du contrôle scientifique et technique et des abords des édifices classés, se construit avec l'objectif premier de redonner tout son lustre à la façade principale, au mur gouttereau sud et au début de la rue Portalis, en proposant un aménagement local harmonieux de l'espace.

C'est dans ce cadre qu'en 2015, l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante a été désignée suite à mise en concurrence : groupement cabinet BRUNELLE (mandataire) / Bureau d'études SEBA MEDITERRANEE.

Le présent rapport concerne l'autorisation de signature des marchés de travaux ayant pour objet la restauration de la façade occidentale et des adossés de l'église de la Madeleine. Il s'agit d'un marché de travaux à procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les travaux à exécuter sont allotés de la manière suivante :

- Lot 01 – Maçonnerie/Pierre de Taille : estimation part global et forfaitaire : 852 429€ HT, estimation part unitaire : 45 116.80€ HT
- Lot 02 – Sculpture/Traitement de sculpture : estimation globale et forfaitaire: 425 330 € HT
- Lot 03 – Charpente/Couverture: estimation globale et forfaitaire: 71 526 € HT
- Lot 04 – Menuiserie/Serrurerie: estimation globale et forfaitaire: 100 405 € HT

Le lot 1 constitue un marché à prix mixtes comportant une part unitaire dans la limite d'un seuil de 50 000€ HT et une part globale et forfaitaire. L'exécution de la part unitaire suit les dispositions des articles 78 et 80 du décret susvisé, relatives aux accords-cadres à bons de commande. Aucun seuil minimum n'est prévu. Les autres lots comportent uniquement un prix global et forfaitaire. Les candidats ont été informés du déroulement du chantier en milieu urbain dense.

La durée du marché part de la notification de l'ordre de service n°1 prescrivant l'exécution de la période de préparation, jusqu'à la garantie de parfait achèvement des travaux, au plus tard le 1^{er} juillet 2019.

Les critères étaient définis au travers de la valeur technique pour 60% (moyens humains et matériels affectés au chantier, qualité de la réalisation, organisation du chantier et gestion des déchets, prise en compte de la problématique environnementale, traitement des pierres, dispositions spécifiques pour le travail des ouvrages en plomb), ainsi qu'au travers du prix pour 40% (montant du Détail Quantitatif Estimatif et montant global et forfaitaire pour le lot1, montant globale et forfaitaire uniquement, pour les autres lots).

La Ville se réservait le droit de négocier chaque lot, le cas échéant avec les 3 premiers candidats classés à l'issue d'une première analyse.

Une publicité a été lancée le 28 décembre 2017 sur le profil acheteur de la Ville, le site de la Ville, le BOAMP et le JOUE. Les offres devaient être déposées avant le 12 février 2018 à midi. Au terme de la consultation, 10 sociétés ont déposé une offre :

PLI	CANDIDATS	LOT(S)
1	Entreprise VIVAN ET COMPAGNIE	1
2	Entreprise SELE	1
3	Entreprise GIRARD	1 – 2
4	Entreprise SMBR	1
5	Entreprise LES METIERS DU BOIS	3 – 4
6	GRPT conjoint Entreprise TOLLIS / Entreprise J.L. BOUVIER	2
7	Entreprise BEAUFILS	3
8	Entreprise LE NY	3

9	Entreprise BOURGEOIS	3
10	Entreprise MARIANI	1

Un pli hors délai constaté, celui de la Société Florent LEBON (Port Ste Marie) pour le lot 2 : parvenu le 14 février.

Lors d'une première analyse, il est constaté le caractère anormalement bas de l'offre de la société SMBR sur la fourniture de pierre (partie forfaitaire du lot 1). Après questionnement et comme le prévoient les règles de la consultation, cette offre a par la suite été éliminée.

Toujours dans le cadre des règles de la consultation, il a ensuite été décidé de négocier avec les 3 premiers candidats désignés dans le classement suivant:

LOT 1

CANDIDATS	Note critère Valeur technique / 60	Note critère prix / 40	Note finale / 100	CLT	Observations
Entreprise S.M.B.R.	41.93	37.65	-	-	Offre anormalement basse - Non admise à négocier
Entreprise VIVIAN ET COMPAGNIE	41.93	37.58	79.51	2	Admise à négocier
Entreprise SELE	60.00	30.18	90.18	1	Admise à négocier
Entreprise GIRARD	39.76	36.92	76.68	3	Admise à négocier
Entreprise MARIANI	38.31	32.37	70.68	4	Non admise à négocier

LOT 2

CANDIDATS	Note critère Valeur technique / 60	Note critère prix / 40	Note finale / 100	CLT	Observations
Groupement entreprises TOLLIS et J.L. BOUVIER	60.00	20.57	80.57	1	Admise à négocier
Entreprise GIRARD	25.81	40.00	65.81	2	Admise à négocier

LOT 3

CANDIDATS	Note critère Valeur technique / 60	Note critère prix / 40	Note finale / 100	CLT	Observations
Entreprise LES METIERS DU BOIS	42.56	34.48	77.04	3	Admise à négocier

Entreprise BEAUFILS	49.53	32.89	82.42	2	Admise à négocier
Entreprise ALAIN LE NY	36.98	37.25	74.23	4	Non admise à négocier
Entreprise BOURGEOIS	60.00	40.00	100	1	Admise à négocier

LOT 4

CANDIDATS	Note critère Valeur technique / 60	Note critère prix / 40	Note finale / 100	CLT	Observations
Entreprise LES METIERS DU BOIS	60.00	40.00	100.00	1	Admise à négocier

A ce titre était prévue une séance d'entretiens avec chaque entreprise lors de la journée du 18 mai. Les candidats à cet effet avaient été rendus destinataires des principales questions qui allaient ponctuer cet entretien.

Les échanges ont par la suite donné lieu à de nouvelles offres financières et affinées sur le plan technique, permettant la poursuite de l'analyse, laquelle conclut aux notes finales et classements suivants:

LOT 1

CANDIDATS	Note critère Valeur technique / 60	Note critère prix / 40	Note finale / 100	CLT
Entreprise VIVIAN ET COMPAGNIE	38.62	40	78.62	2
Entreprise SELE	60	27.56	87.56	1
Entreprise GIRARD	37.93	33.04	70.97	3

LOT 2

CANDIDATS	Note critère Valeur technique / 60	Note critère prix / 40	Note finale / 100	CLT
Groupement entreprises TOLLIS et J.L. BOUVIER	60	20.78	80.78	1
Entreprise GIRARD	30.32	40	70.32	2

LOT 3

CANDIDATS	Note critère Valeur technique / 60	Note critère prix / 40	Note finale / 100	CLT
-----------	------------------------------------	------------------------	-------------------	-----

Entreprise LES METIERS DU BOIS	41.12	33.17	74.29	3
Entreprise BEAUFILS	46.52	31.64	78.16	2
Entreprise BOURGEOIS	60	40	100	1

LOT 4

CANDIDATS	Note critère Valeur technique / 60	Note critère prix / 40	Note finale / 100	CLT
Entreprise LES METIERS DU BOIS	60	40	100	1

Au vu de ces éléments et après en avoir débattu, la Commission des Procédures Adaptées réunie en séance le 15 juin 2018 a donné un avis favorable pour l'attribution des lots aux soumissionnaires suivants ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses après application des critères de sélection susmentionnés:

- Lot 1 : Entreprise SELE, pour un montant porté au Détail Quantitatif Estimatif de 50 198.08€ TTC et un montant global et forfaitaire de 912 000 € TTC
- Lot 2 : Groupement entreprises TOLLIS et J.L. BOUVIER, pour un montant global et forfaitaire de 482 884.56€ TTC
- Lot 3 : Entreprise BOURGEOIS, pour montant global et forfaitaire de 84 327.68€ TTC
- Lot 4 : Entreprise LES METIERS DU BOIS, pour un montant global et forfaitaire de 106 668 € TTC

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché ayant pour objet la restauration de la façade occidentale et des adossés de l'église de la Madeleine, ainsi que tout document s'y rapportant avec les entreprises suivantes:
 - Lot 1 : Entreprise SELE, pour un montant porté au Détail Quantitatif Estimatif de 50 198.08€ TTC et un montant global et forfaitaire de 912 000 € TTC
 - Lot 2 : Groupement entreprises TOLLIS et J.L. BOUVIER, pour un montant global et forfaitaire de 482 884.56€ TTC
 - Lot 3 : Entreprise BOURGEOIS, pour montant global et forfaitaire de 84 327.68€ TTC
 - Lot 4 : Entreprise LES METIERS DU BOIS, pour un montant global et forfaitaire de 106 668 € TTC

DL.2018-375 - MARCHE DE RESTAURATION DE LA FACADE OCCIDENTALE ET DES
ADOSSES DE L'EGLISE DE LA MADELEINE - 4 LOTS - AUTORISATION DE SIGNATURE
DU MARCHE-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reine Merger', with a long horizontal flourish underneath.

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»